



La Commune
d'**Ohey**



GUIDE PRATIQUE

L'organisation de camps
de jeunes à Ohey

NOTES



De nombreuses et précieuses informations sur la Commune d'Ohey sur le site Web www.ohey.be et sur sa page **Facebook**





Chers Animateurs,

Pendant toutes les périodes de l'année, mais plus particulièrement durant la saison d'été, vous êtes nombreux à découvrir notre région à travers les activités que vous réalisez au sein de votre mouvement de jeunesse.

Ce petit guide pratique devrait vous permettre de préparer votre camp. Vous y trouverez conseils, aides et documents nécessaires tout au long de votre séjour dans notre commune.

En faisant attention à ces petites choses, vous nous aiderez à garder dans son état naturel cet environnement qui fait la force et l'attrait de notre région. Vous nous aiderez également à faciliter la cohabitation entre les mouvements de jeunesse et les citoyens de notre commune. Nous souhaitons que les animateurs soient conscients et constamment vigilants pour éviter les débordements.

C'est dans cette optique de bonne intégration, mais aussi pour faciliter la préparation et le camp en lui-même, que ce petit guide a été réalisé.

Nous vous souhaitons un bon séjour chez nous.

Le Collège communal d'Ohey





**Commune
d'Ohey**

LA COMMUNE D'OHEY

Administration communale d'Ohey
Place Roi Baudouin, 80 à 5350 Ohey
+32.85.61.12.31 - Site Web : www.ohey.be



Nous demandons au responsable du camp de bien vouloir transmettre à l'Administration communale, au moins deux semaines avant le début du camp, le formulaire de déclaration de camp de jeunesse. Les informations contenues dans ce formulaire sont essentielles pour le Bourgmestre et pourront aider les services de secours en cas de problèmes.

CONTACT ADMINISTRATIF POUR LES CAMPS DURANT L'ANNÉE

Nous vous rappelons qu'en tant que locataire/occupant, vous êtes responsable du respect du règlement de Police. Communal lié à l'organisation des camps de vacances sur son territoire sur le site du camp pour le groupe que vous représentez, notamment en ce qui concerne la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement et le ramassage des immondices.

Personne de contact pour les camps durant l'année

Madame Nathalie Grégoire

Service Manifestations

+32.85.824.467 - nathalie.gregoire@ohey.be

PERSONNES DE CONTACT DURANT LES CAMPS

Monsieur François Migeotte

Directeur général et Planu/Prévention

+32.85.82.44.50 – francois.migeotte@ohey.be

Cette personne a pour mission d'aider et d'informer les mouvements de jeunesse dans leurs contacts avec les autorités communales et les habitants.

Quel est son rôle ?

- Être votre point de contact pour toute demande d'information et/ou pour tout problème de sécurité, de voisinage, de démarche administrative, etc. ;



LA VIE DANS LE CAMP

GESTION DES DÉCHETS

Le grand principe de la gestion des déchets est de recycler au maximum, notamment au travers d'un tri sélectif des déchets. C'est pourquoi nous vous invitons à appliquer les consignes ci-dessous.

Au début de votre camp, vous prendrez contact avec Monsieur Olivier Vermeesch - Responsable du service travaux - +32.495.30.14.44, afin de pouvoir disposer d'un conteneur à puce. Ce conteneur est obligatoire. Après le camp, vous recevrez une facture de la commune pour les ramassages effectués.

Vous êtes donc invité à trier l'ensemble de vos déchets, à savoir les P.M.C. (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), les papiers et cartons, les bouteilles et bocaux en verre et enfin, le reste des déchets selon les modes ci-dessous.

Un calendrier des collectes est disponible à la commune ou renseignez-vous auprès du propriétaire de votre endroit de camp.

Utilisez les sacs P.M.C. pour trier :

- Les bouteilles et flacons en plastique
- Les emballages métalliques • Les cartons à boissons.

Utilisez des boîtes en carton pour trier :

- Les papiers et les cartons
- Les bouteilles et bocaux en verre

Les bouteilles et bocaux en verre, doivent être triés par vos soins et déposés aux bulles à verre (voir la localisation des bulles à verre en annexe).

Les déchets spéciaux (piles, médicaments, frigolite, . . .) doivent également être triés par vos soins et déposés dans un parc à conteneurs.

Le parc à conteneurs d'Ohey se situe Rue de Ciney à 5350 Ohey (Tél. : +32.85.82.77. 79) et est ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h. Attention, il est fermé le dimanche et le lundi ainsi que les jours fériés. Tenez en compte dans votre organisation.

Utilisez le conteneur à puce pour trier

LES DÉCHETS RÉSIDUELS (DÉCHETS NON RECYCLABLES ET NON COMPOSTABLES)

- barquettes de beurre,
- pots de glace en plastique, pots de yaourt,
- papiers d'aluminium souillés,
- barquettes en frigolite en contact avec des aliments, •
- films d'emballages souillés,
- porcelaine, bougies...



DÉCHETS ORGANIQUES (TOUT CE QUI POURRIT ET QUI EST DONC COMPOSTABLE) *(Les déchets organiques peuvent également être triés via les sacs blancs)*

- restes de repas, épluchures de fruits et légumes,
- marc de café (filtres et pastilles) et sachets de thé,
- coquilles d'œufs, de noix, de moules,
- papiers essuie-tout souillés, serviettes en papier...

Lors des ramassages, votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs P.M.C. et éventuellement vos sacs blancs pour les déchets organiques devront être déposés de façon visible sur une zone publique en bord de voirie, sans gêner le passage, en veillant à ce qu'ils soient bien accessibles

Nous vous rappelons que l'abandon de déchets quel qu'il soit est punissable d'une amende (article 7 du Décret relatif aux déchets du 27.06.1996 - M.B. du 02.08.1996). Nous vous rappelons également de ne pas enterrer les déchets organiques ou compostables. C'est dangereux pour la santé et mauvais pour l'environnement !

CONSTRUCTIONS

Les constructions sont souvent une activité essentielle du début de camp. Voici quelques indications qui viendront peut-être compléter vos connaissances.

- Les constructions sur les berges et dans le lit de la rivière sont interdites ;

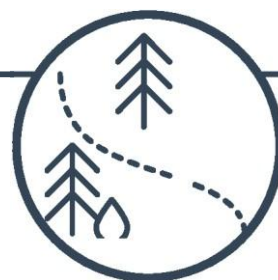
N'oubliez pas de demander l'autorisation au D.N.F. (Olivier Charlier – +32.478.58.81.06). Si vous voulez construire un pont ou une passerelle ;

- A la fin du camp, n'oubliez pas de remettre le terrain occupé en état.



LES FEUILLÉES, LES FEUX DE CAMPS ET L'EAU

POUR LES FEUILLÉES et les feux de camps, n'oubliez pas de vous référer à la « Charte pour les camps » disponible via votre fédération.



Pour les feuillées, tout déchet hors du papier de toilette est à jeter dans une poubelle.

Pour rappel, en ce qui concerne LES FEUX, ils sont interdits en zone forestière et doivent être érigés à plus de 250 mètres d'une forêt. Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire de posséder un extincteur à proximité du feu.



POUR L'EAU, nous vous donnons ici quelques conseils que vous connaissez certainement mais qu'il est bon de rappeler : Si vous en avez la possibilité, ne conservez pas d'eau de distribution dans des jerricanes ou en citerne plus de 24 heures, surtout s'il fait chaud. Des bactéries risquent de s'y développer.

L'eau de source n'est pas nécessairement potable. Elle peut comporter des bactéries, des virus et des substances chimiques nuisibles à la santé. Ces eaux de sources peuvent être analysées gratuitement pour les mouvements de jeunesse (Monsieur ROUELLE – +32.81.33.63.46 - arnaud.rouelle@spw.wallonie.be).

Comme vous le savez, l'eau des ruisseaux n'est évidemment pas potable.

Il faut éviter de rejeter les eaux usées dans la rivière. Eaux de vaisselle, savons, produits de lessive et autres shampoings sont néfastes pour les poissons et les organismes vivants dans les cours d'eau. Il est préférable de les rejeter à l'égout ou tout autre endroit susceptible d'être relié à une station d'épuration (évier ou toilette du voisin, etc.), sinon l'utilisation de produit vaisselle, lessive, shampoing BIO est VIVEMENT conseillée.

L'ALCOOL



Chaque groupe de mouvement de jeunesse est prié de respecter la politique de sa fédération en matière de consommation d'alcool. Chez nous, l'alcool est omniprésent. Comment faire la fête et s'amuser sans lui ? Mais l'alcool modifie les états de conscience, les relations et donc l'efficacité. Tout est une question de moment ! Boire une chope chez soi, entre copains, n'a pas les mêmes implications que si c'est au camp avec des jeunes sous votre responsabilité.

Nous vous demandons donc d'être attentifs au moment où vous consommez mais également à tenir vos « réserves » à l'écart des regards des plus jeunes afin de leur montrer « le bon exemple ». **Nous vous prions également d'adopter une consommation responsable.**

LA VIE HORS DU CAMP

Le bruit, le voisinage¹ et les hikes

Le camp est un moment de détente et d'amusement qui implique souvent des chansons, des hikes et des jeux parfois bruyants. Toutefois, il est important de veiller un maximum à ce que ces activités ne troublent pas l'ordre public et la quiétude des habitants.

Nous vous invitons donc à consulter la « Charte pour les camps » à ce sujet.

Circulation

Lors du camp, que ce soit seul ou en groupe, vous êtes amenés à circuler régulièrement, soit avec un véhicule, soit à pied. Nous vous conseillons de consulter la « Charte pour les camps » à ce sujet ainsi que les outils proposés par votre fédération et vos éventuelles notes de formations d'animateur (code de la route, etc.).

Quelques bonnes infos pratiques :

- Il est préférable de signaler à l'avance aux automobilistes la présence d'un groupe pour amener les véhicules motorisés à lever le pied.
- N'hésitez pas à porter et faire porter un gilet réfléchissant, même en journée, vous n'en serez que plus visible. Le port du gilet est plus que recommandé la nuit et par temps de brouillard.
- Pour rappel, il est impératif pour votre sécurité de respecter le code de la route.
- Enfin, n'hésitez pas à utiliser le réseau de balades cartographiées pour vos promenades.

NUMÉROS D'URGENCE

EN CAS DE PROBLÈMES



Urgences :

112



ZONE DE SECOURS

NAGE



Bien qu'on ne le souhaite absolument pas, personne n'est à l'abri d'un accident ou d'un problème. Néanmoins, n'oubliez pas de relire les informations contenues dans les documents édités par vos fédérations (carnet des premiers soins, etc.). Si vous ne les connaissez pas, prenez immédiatement contact avec votre fédération. Leurs indications sont capitales et peuvent sauver des vies ! En plus, voici une série d'organismes qui peuvent vous aider en cas de problèmes :

Be-Alert



La sécurité de vos scouts et de votre équipe est une priorité absolue.

En vous inscrivant **gratuitement** au système

Be-Alert, vous recevrez des alertes

immédiates en cas de danger dans la zone d'Ohey, vous permettant de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous.

Be-Alert est un outil essentiel qui vous informe en temps réel des situations d'urgence, telles que les intempéries, les incendies, les incidents chimiques ou tout autre danger potentiel.

En vous inscrivant, vous choisissez la vigilance et la préparation.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Be-Alert et sélectionnez la zone d'Ohey. Quelques clics suffisent pour garantir une protection optimale pour votre camp. Ensemble, faisons de la sécurité notre première aventure !



Le numéro 1722 est un numéro de téléphone **non-urgent** à composer en cas de tempête ou d'inondation, lorsque la vie n'est pas en danger. Il est destiné à alléger la charge du numéro d'urgence 112, qui doit être réservé aux situations mettant la vie en danger.



Zone de Police des Arches
Andenne - Assesse - Fernelmont - Gesves - Ohey

Numéros d'appel à retenir :

- **112** : Urgences médicales (ambulance) et incendies.
- **101** : Urgences policières.

Pharmacies

Multipharma

Laurence Depaye,

Rue de Ciney 25C - Ohey Tél. : +32.85.61.11.01

Bureaux d'Ohey ouverts au public selon l'horaire

mardi : de 9h00 à 12h00 ; mercredi : de 9 h00 à 12 h00 ;

jeudi : de 16h00 à 19h00)

Tel.: +32.85.27.86.00

Pharmacie de garde :

N° d'appel **0903.99.000** (1,50 € / minute) entre 22h00 et 09h00 la semaine + WE + jours fériés

Médecins

- Dr Aurélie Dehon, : +32.85.61.10.73
- Dr Axel Colon
- Dr Annick Henin
- Dr Céline Ronveaux : +32.475.27.45.99
- Dr Marine Honnay

Médecin de garde

1733 du lundi au vendredi de 18h00 à 8h00
+32.486.28.29.53
8h00 et du vendredi 18h00 au lundi
: +32.477.61.31.35

Hôpitaux

C.H.R. DE HUY

Rue des Trois-Ponts 2, 4500 Huy +32.85.27.21.11

C.H.R. NAMUR

Avenue Albert 1er, 185 5000 Namur
+32.81.72.61.11 Urgences : +32.81.72.67.00

CLINIQUE SAINT-LUC

Rue Saint-Luc, 8
5004 Bouge +32.81.20.91.11
Urgences :082.20.91.00

CLINIQUE SAINTE-ELISABETH

Place Louise Godin, 15 5000 Namur
+32.81.72.04.11 Urgences : +32.81.72.04.09

Défibrillateurs

Présents à Ohey et accessibles au public

